



Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire

Télé-Séance, le 28/09/2023

Objet : Compte-rendu de la réunion du comité directeur de la ligue régionale de Floorball des Pays de la Loire

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à vingt heures trentre, les membres du comité directeur de la ligue des Pays de la Loire se sont réunis pour réunion de travail en télé-séance, sur convocation du président Kévin Acari.

Présents

Sébastien PETIOT (Bouchemaine)
André CHEVALLIER (Renazé)
Thomas Ramond (Les Ponts de Cé)
Adrien DUWEZ (Le Mans)
Julien MARCHAIS (Bouchemaine)
Nicolas SOURISSEAU (Bouchemaine)
Kévin ACARI (Bouchemaine)

Excusés

Marie-Pierre DEGAND (Lion d'Angers)
Sébastien HAMON (Les Ponts de Cé)
Lilian MENU (Les Ponts de Cé)
Florian BEAUVILLAIN (Le Mans)
Jérôme LABARBE (Les Ponts de Cé)
Nicolas ARDANUY (Laval)
Pierre GIRAUD (Les Ponts de Cé)

Kévin ACARI est animateur de la séance

1- Règlements sportifs

Lors de l'Assemblée Générale de juin 2023, il avait été laissé en suspens des questions relatives aux règlements sportifs. A savoir :

Championnat 3v3 :

Proposition de faire la même formule de playoffs qu'en 5v5 (article 2.4.1 à modifier ?)

Les élus présents votent de conserver la formule actuelle de phases finales pour cette année sportive 2023-2024.

Championnat 5v5 :

Quand un joueur national est-il considéré comme national ? (une première réponse est soulignée par Kévin Acari, qui propose la transmission de listes de joueurs D3 et N2 à la Région, modifiable une fois en Janvier qui suit. Ce point reste à être travaillé)

Les élus présents votent diverses informations, afin de ne pas pénaliser les équipes évoluant en championnat national tout en valorisant les joueurs régionaux pouvant évoluer à plus haut niveau pour améliorer leur niveau de jeu.

Ainsi, un joueur régional sera considéré comme faisant partie d'un effectif d'une équipe nationale à partir de la 3^e rencontre à ce niveau précis (D3, N2 et N1). Le règlement sportif régional 5v5 est modifié en ce sens.

Il sera demandé avant le début de la compétition régionale de 5v5 (15/10/2023) les listes des joueurs évoluant au niveau national de notre région : AEEC et Nantes. Il sera demandé également aux clubs régionaux de fournir leur listes de joueurs évoluant au championnat régional, afin de pouvoir recouper les informations.

Tous championnats confondus

Le forfait en playoffs doit-il être sanctionné ? Sanction financière ? Sportive ?

Il a été constaté, au cours des derniers exercices sportifs, que des clubs avaient une tendance à ne pas se déplacer au cours des phases finales, mettant en défaut les équipes qui devaient être leurs adversaires. A ce titre, les élus présents ont évoqué des pistes de travail afin d'éviter toute situation de ce type pour les prochaines années.

Ainsi, l'Article 5 du Règlement Intérieur de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire (« Sanctions, Sanctions disciplinaires et Litiges ») est modifié comme tel à compter de Septembre 2023 :

d) Afin d'éviter toute absence et de favoriser l'équité sportive au cours d'une phase finale et ce, quel que soit le championnat, il a été décidé qu'un forfait sera sanctionné selon les prérogatives suivantes :

- 1. Retrait de trois (3) points au classement imputé au cours de l'année sportive qui suit le forfait pour l'équipe qui se réinscrit au championnat régional concerné*
- 2. Dans un délai de trois (3) ans, si une récidive était de nouveau constatée, une pénalité financière de cent (100) euros sera imputée au club et un retrait de trois (3) points au classement imputé au cours de l'année sportive qui suit le forfait pour l'équipe qui se réinscrit au championnat régional concerné.*
- 3. Si l'équipe engagée dans le championnat régional venait à ne pas se réengager en championnat régional pour des raisons d'évolutions sportives (passage au niveau supérieur par exemple), une pénalité financière de cent (100) euros sera directement imputée au club.*
- 4. Si l'équipe engagée dans le championnat régional venait à ne pas se réengager en championnat régional pour des raisons autres que les raisons d'évolutions sportives, une sanction sera mise à l'étude dès le début de l'année sportive qui suit.*

2- Validation des calendriers 3v3, 5v5

Les calendriers régionaux ont été travaillés par les membres du Bureau Régional de la Ligue.

Cependant, le championnat 5v5 mérite une attention toute particulière et nécessite un vote des élus du Comité Directeur régional.

Ainsi, il a été proposé un vote basé sur deux choix de calendriers. Ce vote était rendu possible soit par mail pour les élus non présents à cette réunion, ou par vote oral pour ceux présents.

Deux propositions étaient soumises au vote.

A 5 voix contre 3 (6 membres présents et deux vote par mail, le président ne vote pas),

⇒ **la proposition 1 est adoptée.**

Cette proposition se trouve en annexe de ce compte rendu.

3- Site internet

Afin de permettre une meilleure diffusion des informations régionales, il a été convenu qu'une espace était mise à disposition sur le site de la Fédération Française de Floorball.

Ainsi, des informations tels que les calendriers régionaux, les règlements sportifs et administratifs, les résultats etc, allaient pouvoir être diffusés à la fois sur nos réseaux sociaux et sur cet espace internet.

Les Elus présents remercient l'aide de la Fédération Française pour cette mise à disposition.

L'adresse internet est la suivante :

<http://floorball.fr/Ligue-Pays-de-la-Loire>

4- Questions diverses

Pas de question diverse.

La télé-séance est levée à 22h30 le 28/09/2023.

Signatures

Kévin Acari, Président



Thomas Ramond, Secrétaire



ANNEXE => proposition de championnat 5v5 2023-2024

Dimanche 15/10 à Bouchemaine					
Présents	Heure	Équipe	Résultat	T.A.B	
Bouchemaine	11:00	Bouchemaine	-	-	Les Mustangs 2
Les Mustangs 2	12:00	AAEEC	-	-	Renazé 2
AAEEC	13:00	Renazé 1	-	-	Zombies
Renazé 2	14:00	Les Mustangs 2	-	-	AAEEC
Renazé 1	15:00	Zombies	-	-	Bouchemaine
Zombies	16:00	Renazé 2	-	-	Renazé 1
<i>Exempts : Le Mans / Nantes / Mustangs 1</i>					

Dimanche 12/11 aux Ponts de Cé					
Présents	Heure	Équipe	Résultat	T.A.B	
AAEEC	11:00	AAEEC	-	-	Renazé 1
Renazé 1	12:00	Les Mustangs 1	-	-	Zombies
Les Mustangs 1	13:00	Nantes	-	-	le Mans
Zombies	14:00	Renazé 1	-	-	Les Mustangs 1
Nantes	15:00	le Mans	-	-	AAEEC
le Mans	16:00	Zombies	-	-	Nantes
<i>Exempts : Bouchemaine/ Mustangs 2 / Renazé 2</i>					

Dimanche 10/12 Lion d'Angers					
Présents	Heure	Équipe	Résultat	T.A.B	
Les Mustangs 1	11:00	Les Mustangs 1	-	-	Nantes
Nantes	12:00	Bouchemaine	-	-	le Mans
Bouchemaine	13:00	Les Mustangs 2	-	-	Renazé 2
le Mans	14:00	Nantes	-	-	Bouchemaine
Les Mustangs 2	15:00	Renazé 2	-	-	Les Mustangs 1
Renazé 2	16:00	le Mans	-	-	Les Mustangs 2
<i>Exempts : AAEEC / Laval-Carquefou / Renazé 1</i>					

Dimanche 14/01 Le Mans					
Présents	Heure	Équipe	Résultat	T.A.B	
Zombies	11:00	Zombies	-	-	le Mans
le Mans	12:00	Renazé 1	-	-	Les Mustangs 2
Renazé 1	13:00	Les Mustangs 1	-	-	AAEEC
Les Mustangs 2	14:00	le Mans	-	-	Renazé 1
Les Mustangs 1	15:00	AAEEC	-	-	Zombies
AAEEC	16:00	Les Mustangs 2	-	-	Les Mustangs 1
<i>Exempts : Nantes / Bouchemaine / Renazé 2</i>					

Dimanche 11/02 Nantes

Présents	Heure	Équipe	Résultat	T.A.B	
Renazé 2	11:00	Renazé 2	-	-	Zombies
Zombies	12:00	Les Mustangs 2	-	-	Nantes
Les Mustangs 2	13:00	AAEEC	-	-	Bouchemaine
Nantes	14:00	Zombies	-	-	Les Mustangs 2
AAEEC	15:00	Bouchemaine	-	-	Renazé 2
Bouchemaine	16:00	Nantes	-	-	AAEEC

Exempts : Le Mans / Mustangs 1 / Renazé 1

Dimanche 17 Mars Renazé

Présents	Heure	Équipe	Résultat	T.A.B	
le Mans	11:00	le Mans	-	-	Renazé 2
Renazé 2	12:00	Nantes	-	-	Renazé 1
Nantes	13:00	Bouchemaine	-	-	Les Mustangs 1
Renazé 1	14:00	Renazé 2	-	-	Nantes
Bouchemaine	15:00	Les Mustangs 1	-	-	le Mans
Les Mustangs 1	16:00	Renazé 1	-	-	Bouchemaine

Exempts : Mustangs 2 / AAEEC / Laval-Carquefou